

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.

**46A, Avenue J.F. Kennedy
L - 1855 Luxembourg**

— RCS Luxembourg B 73 145 —

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CONCERNANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

La Société pense résolument que l'adhésion à des normes exigeantes en matière de gouvernement d'entreprise est le fondement le plus sûr de la création de valeur actionnariale à long-terme. Le Conseil d'administration joue à cet égard un rôle important en veillant à la qualité de ses membres et au strict respect des lois et des règlements.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon le droit luxembourgeois, notre Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément attribués par la loi ou les statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil d'administration.

Notre Conseil d'administration compte actuellement douze membres. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par les actionnaires pour une durée n'excédant pas trois ans. Leur mandat est renouvelable. Ils peuvent démissionner ou être révoqués à tout moment par le vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés. En vertu du droit luxembourgeois, un administrateur peut être une personne physique ou une personne morale.

Le Conseil d'administration mène ses activités conformément aux principes de gouvernement d'entreprise définis dans les règlements applicables, les règles de droit boursier et les statuts de la Société, les chartes des comités et autres pratiques adoptées.

Le Conseil d'administration élit son Président, qui n'est pas le Directeur Général de la Société car les deux fonctions sont indépendantes.

Au 1 janvier 2005, le Conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

Nom	Âge	Date de la nomination	Expiration du mandat	Profession
Dominique Vignon	58 ans	21 juin 2002	Avril 2007	Président du Conseil d'administration
David Bonderman	63 ans	19 décembre 2001	Avril 2007	Vice-président du Conseil d'administration, Associé Principal, Texas Pacific Group
Alex Mandl	62 ans	29 octobre 2002	Avril 2007	Directeur Général
Michel Akkermans	46 ans	27 avril 2004	Avril 2007	Fondateur et Président de Clear2Pay
Geoffrey Fink	36 ans	28 octobre 2003	Avril 2007	Directeur, Texas Pacific Group
Johannes Fritz	51 ans	19 décembre 2002	Avril 2007	Directeur Général, Quandt Family Office
Kurt Hellström	62 ans	27 avril 2004	Avril 2007	Conseiller, Investisseur AB
Werner Koepf	64 ans	28 octobre 2003	Avril 2007	Membre du Conseil d'administration, Marconi Corporation plc.
Peter Kraljic	66 ans	17 avril 2002	Avril 2007	Membre du conseil consultatif de McKinsey & Co.
Daniel Le Gal	55 ans	17 avril 2002	Avril 2007	Associé et Directeur Général, Finadvance
John Ormerod	57 ans	1 ^{er} juin 2004	Avril 2007	Ancien Principal, Deloitte & Touch Tohmatsu
William S. Price III	50 ans	1 ^{er} février 2000	Avril 2007	Associé Principal, Texas Pacific Group

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises en 2005. Le Conseil d'administration a procédé à une évaluation de ses propres activités et performances au cours du premier semestre de 2006.

Le 28 février 2006, nos actionnaires ont approuvé, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables au projet de rapprochement avec Axalto, la reconstitution du conseil d'administration de la Société, à savoir (i) la diminution du nombre d'administrateurs à cinq, (ii) le remplacement des membres actuels du conseil d'administration (soit par démission ou révocation) par la nomination (ou le renouvellement de mandat) de M. Alex Mandl, M. Olivier Piou, M. Werner Koepf, M. Daniel Le Gal et M. Michel Soublin.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre Conseil d'administration compte quatre comités : un Comité d'audit, un Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, un Comité des rémunérations et un Comité de fusions-acquisitions et stratégie.

Comité d'audit

En 2005, le Comité d'audit était composé de M. John Ormerod (Président), M. Werner Koepf, M. Johannes Fritz et M. Bill Price qui a démissionné de son mandat de membre du Comité d'audit le 13 avril 2005, et que le Comité a décidé de ne pas remplacer.

Le Comité d'audit s'est réuni à huit reprises en 2005. Lors de sept réunions de celui-ci, tous les membres étaient présents (en personne ou par téléphone). Lors d'une réunion, trois membres parmi les quatre étaient présents.

Les activités du Comité sont régies par une charte spécifique. Le Comité d'audit a notamment pour attribution l'examen des états financiers de la Société, de l'évolution des litiges significatifs, ainsi que des conflits d'intérêts potentiels avec les administrateurs ou d'autres parties liées, et toute activité requise par les lois applicables. En 2005, le Comité d'audit a notamment revu les états financiers consolidés de l'exercice 2004 et les rapports trimestriels pour 2005, les jugements effectués en comptabilité au cours de chaque trimestre, les observations principales des auditeurs indépendants, les transactions avec des parties liées qui lui ont été présentées, les rapports relatifs à la mise en place de procédures internes visant à respecter les dispositions introduites par la loi Sarbanes-Oxley. Les principaux engagements hors bilan (et plus particulièrement les garanties et opérations de change) sont revus régulièrement par le Comité d'audit et le Directeur Financier.

Le Comité d'audit a tout pouvoir en ce qui concerne l'émission de recommandations relativement aux auditeurs indépendants de la Société, leur rémunération, leur choix et le contrôle de leur travail. En droit luxembourgeois, les auditeurs indépendants sont élus par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ; par conséquent, les actionnaires nomment les réviseurs après recommandation faite par le Comité d'audit au Conseil d'administration. Le Comité d'audit n'a pas encore mis en place de procédure spécifique d'approbation préalable pour les services autres que les services d'audit autorisés et qui seraient proposés par nos auditeurs indépendants ; néanmoins chaque mission pour ces services doit être préalablement approuvée par le Comité d'audit (à l'exception des autorisations données au président du conseil du Comité d'approuver à l'avance les services d'audit et de non-audit que devraient fournir les auditeurs indépendants de la Société à condition qu'un compte rendu des ces services soit présenté au cours de la prochaine réunion du Comité).

Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Depuis sa création le 26 juillet 2005, les membres du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations sont M. Dominique Vignon (Président), M. David Bonderman, M. Johannes Fritz et M. Kurt Hellström.

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni une fois en 2005. Tous les membres du Comité étaient présents (en personne ou par téléphone). Les activités du Comité sont régies par une charte spécifique. Ce Comité formule, recommande au conseil d'administration et vérifie la mise en place au sein de la Société de la structure du gouvernement d'entreprise ; il surveille et revoit tous les problèmes concernant d'éventuels conflits d'intérêt ; revoit au minimum une fois par an les règles du gouvernement d'entreprise qui s'appliquent dans la Société et recommande au conseil d'administration d'éventuelles modifications ; revoit et rapporte sur toutes les nouvelles situations relatives au gouvernement d'entreprise qui sont nécessaires, appropriées ou portées à son attention par le président du conseil d'administration

ou le conseil d'administration ; recherche, sélectionne, évalue et recommande au conseil d'administration des candidats qui sont qualifiés pour servir en qualité de membre du conseil d'administration, ou président du conseil d'administration, ou Directeur Général de la Société ; recommande les travaux des comités du conseil d'administration, ainsi que la position de président de chaque comité, ce qui comprend le cas échéant l'évaluation de l'indépendance de chaque membre du conseil d'administration ; périodiquement revoit avec le conseil d'administration les procédures d'évaluation des activités du conseil d'administration dans le but d'identifier d'éventuels problèmes relatif à l'efficacité du fonctionnement du conseil d'administration, ses comités, ainsi que d'évaluer l'effectivité des membres du conseil d'administration ; évalue et recommande au conseil d'administration les candidats éventuels au poste de Directeur Général ; et recommande au conseil d'administration la rémunération initiale du Directeur Général.

En 2005, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a revu la composition du conseil d'administration et a conclu qu'aucun changement ne serait nécessaire dans le futur immédiat. Le Comité a également discuté de plusieurs hypothèses relatives aux plans de succession des membres du comité exécutif et en a reporté au conseil d'administration.

Comité des rémunérations

Début 2005, le Comité des rémunérations était composé de M. Dominique Vignon (Président), M. Geoffrey Fink et M. Werner Koepf. Le 26 juillet 2005 M. Kurt Hellström a été nommé membre de ce Comité. Le 21 octobre 2005 M. Geoffrey Fink a remplacé M. Dominique Vignon comme président du Comité des rémunérations. Le Comité des rémunérations s'est réuni à quatre reprises en 2005 et a pris unanimement trois décisions par écrit. A deux de ces réunions tous les membres du Comité étaient présents (en personne ou au téléphone). A deux de ces réunions trois membres sur les quatre étaient présents. Les activités du Comité des rémunérations sont régies par une charte spécifique. Ce Comité approuve, notamment, la rémunération du Directeur Général et émet des recommandations concernant la rémunération de nos cadres supérieurs et administrateurs. Le Comité des rémunérations suit les règles suivantes : la partie variable de la rémunération des dirigeants peut aller de 50 % à 100 % du salaire selon les fonctions, et en général 50% de cette prime est versée en fonction du résultat opérationnel du groupe et les 50 % restant dépendent de l'atteinte d'objectifs individuels par le dirigeant.

En 2005, le Comité de gestion des options de souscription d'actions, agissant en tant que sous-comité du Comité des rémunérations, était composé de M. Alex Mandl, M. Philippe Duranton, M. Frans Spaargaren et M. Stephen Juge. Les activités de ce Comité sont régies par une charte spécifique. Le Comité de gestion des options de souscription d'actions a essentiellement pour rôle de conseiller le Comité des rémunérations concernant les émissions d'options de souscription d'actions et les questions s'y rapportant, et d'accorder des options de souscription d'actions aux employés qui ne sont pas membres du comité exécutif. Les options de souscription d'actions sont généralement accordées aux dirigeants et à certains autres employés lorsqu'ils sont engagés, et les potentielles attributions supplémentaires sont soumises à une révision périodique en fonction des critères de performance collective et individuelle.

Comité de fusions-acquisitions et de stratégie

Le 26 juillet 2005, le Comité de stratégie, qui était composé de M. Dominique Vignon (Président), Dr. Peter Kraljic, M. Daniel Le Gal, M. Alex Mandl et M. William S. Price III, a été remplacé par le Comité de fusions-acquisitions et de stratégie. Le Comité de fusions-acquisitions et de stratégie s'est réuni six fois en 2005, tous les membres étant présents. Le rôle du Comité de fusions-acquisitions et de stratégie est de conseiller le conseil d'administration concernant la stratégie de la Société sur le long terme ainsi que sur les fusions-acquisitions pour lesquelles le Comité (en conformité avec les décisions du conseil d'administration) a le pouvoir d'approuver toutes transactions jusqu'à 30 millions d'euros et de déléguer au Directeur Général le pouvoir d'approuver toutes transactions jusqu'à 10 millions d'euros.

L'INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a déterminé qu'en date du 25 avril 2006, sur la base du droit applicable et des règles en matière de droit boursier, tous les membres du Conseil d'administration sont indépendants sauf deux d'entre eux.

M. Alex Mandl, Directeur Général actuel et membre du Conseil d'administration jusqu'au 27 avril 2004, n'est pas indépendant en raison de son rôle (actuel et antérieur) au sein de la direction. M. Dominique Vignon président du conseil d'administration de la Société depuis le 21 juin 2002 doit être considéré comme non indépendant en raison de son contrat de travail avec la Société.

Conformément aux directives en matière de gouvernement d'entreprise de la Société, le conseil a déterminé que les administrateurs suivants sont des « administrateurs liés à un actionnaire » (lié à un actionnaire possédant 10% ou plus des actions libérées du capital de la Société) :

- M. David Bonderman est un Associé Principal du Texas Pacific Group,
- M. William S. Price III est Associé Principal de Texas Pacific Group,
- M. Geoffrey Fink est Directeur de Texas Pacific Group, et
- M. Johannes Fritz est le Directeur Général du Quandt family office.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Conseil d'administration et son Comité d'audit sont particulièrement attentifs à la question des conflits d'intérêts des administrateurs. Le rapport du Conseil d'administration sur les conflits d'intérêts, conformément à l'article 57 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, a été dûment rédigé et mis à la disposition des actionnaires de la Société.

DIRECTIVES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Une charte de gouvernement d'entreprise a été adoptée par le Conseil d'administration au début de l'année 2004. Cette charte tient compte de différentes sources de conseil et d'exigences pour un bon gouvernement d'entreprise, y compris des règlements de l'AMF, du Nasdaq et autres règles applicables.

La charte de gouvernement d'entreprise aborde un large éventail de questions telles que la composition du Conseil d'administration, la sélection des administrateurs et leur rémunération, ainsi que la convocation et la participation aux réunions du Conseil d'administration. En outre, la charte de gouvernement d'entreprise établit un certain nombre de principes et de règles de fonctionnement applicables aux comités du Conseil d'administration, tels que le Comité d'audit et le Comité des rémunérations. Enfin, les directives comprennent une série de règles relatives aux droits et aux devoirs des administrateurs et insistent fortement sur l'obligation de diligence, de loyauté et de sincérité, ainsi que sur les restrictions et les interdictions relatives aux conflits d'intérêts et aux opérations d'initié.

L'article VII de la charte relative aux réunions du Conseil d'administration prévoit que celui-ci se réunira au moins cinq fois par an. Conformément aux statuts de la Société, les réunions sont convoquées avec un préavis minimum de sept jours, hormis les cas d'urgence pour lesquels un délai plus court peut être appliqué. La documentation relative à l'ordre du jour est envoyée avant la réunion. Les administrateurs peuvent participer par téléconférence et le Conseil d'administration peut adopter à l'unanimité des résolutions écrites.

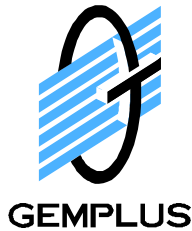
Le Président préside les réunions du Conseil d'administration. L'approbation du procès-verbal par le Conseil d'administration a lieu à l'occasion de la réunion suivante du Conseil d'administration.

CODE D'ÉTHIQUE

En décembre 2003, le Conseil d'administration a approuvé un code d'éthique applicable à tous les administrateurs, dirigeants et collaborateurs de la Société. La direction de la Société a communiqué et mis en œuvre le code d'éthique dans l'ensemble de la Société et en a surveillé l'application.

Le code d'éthique instaure des normes et propose une orientation concernant la conduite de chaque collaborateur, dirigeant et administrateur et plus précisément en ce qui concerne (i) une conduite honnête et déontologique, y-compris le traitement des conflits d'intérêts ; (ii) la conformité aux règlements des autorités de marché françaises et américaines et en termes plus généraux aux lois et aux règlements en vigueur ; (iii) l'application au sein de la Société desdits lois et règlements. Ce code prévoit un certain nombre de domaines clés où l'application des principes déontologiques est particulièrement importante. Le Comité d'audit revoit chaque année l'application du code d'éthique.

Dominique Vignon
Président du Conseil d'administration



GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.

**46A, Avenue J.F. Kennedy
L - 1855 Luxembourg**

— RCS Luxembourg B 73 145 —

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL
SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
MISES EN PLACE PAR GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. EN 2005**

Pour les besoins du présent rapport le terme le terme « Société » désigne Gemplus International S.A., ainsi que les entités juridiques (« Filiales ») pour lesquelles Gemplus International S.A. a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, ce qui s'accompagne généralement de la détention de la moitié au moins des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération quand la Société apprécie si elle détient le contrôle d'une autre entité.

1. Objectifs du contrôle interne

Le système de contrôle interne, constitué d'un ensemble de directives et procédures, est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- réalisation des opérations de la Société, dans le respect des orientations et des politiques définies par le Conseil d'administration et la direction de la Société ;
- fiabilité et sincérité des informations comptables, financières et de gestion de la Société communiquées en interne ou en externe ;
- conformité des activités de la Société avec les lois et règlements qui lui sont applicables.

Un ensemble de règles d'organisation, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, contribuent au contrôle interne de la Société.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système, il ne peut cependant garantir que ces risques sont totalement éliminés.

Les risques liés aux activités et au secteur industriel de la Société sont décrits dans le Document de Référence déposé chaque année par la Société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ainsi que dans le rapport annuel américain (« Form 20-F ») déposé aux Etats-Unis auprès de la *Securities and Exchange Commission*.

2. Documents de référence du contrôle interne

La Société a des processus relatifs aux procédures de contrôle interne. Ces règles (i) sont relatives à la tenue de registres qui reflètent de manière exacte et sincère les opérations et ventes concernant les actifs de la Société, (ii) fournissent l'assurance que les opérations sont dûment enregistrées de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés, (iii) permettent de s'assurer que les recettes et dépenses de la Société sont effectuées conformément aux autorisations de la direction de la Société, et (iv) fournissent l'assurance d'une prévention ou d'une détection à temps des éventuelles acquisitions, utilisations ou ventes non autorisées des actifs de la Société, qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers.

Il existe un ensemble de documents servant de référence pour l'application des différentes règles de contrôle interne mises en place au sein de la Société :

- Le Code d'éthique, dont le but est notamment d'assurer : (i) une conduite honnête et déontologique, incluant ce qui concerne tout type de conflit d'intérêts entre les relations professionnelles et privées, (ii) des communications et rapports complets et exacts aux autorités publiques et de réglementation telles que l'Autorité des Marchés Financiers et la *Securities and Exchange Commission* et enfin (iii) la conformité avec l'ensemble de la législation, des règles et des réglementations en vigueur ;
- La Charte de gouvernement d'entreprise ou « Lignes directrices », qui est revue chaque année et précise les critères d'indépendance des administrateurs ainsi que les règles de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités ;
- Le « Gemplus Management Manual », qui décrit l'organisation des activités de la Société et de sa direction générale ;
- Les « Gemplus Business Management Manuals », qui détaillent d'autres processus internes et les interactivités entre différentes fonctions de la Société ;
- L'ensemble des règles spécifiques établies selon le fonctionnement des départements, sections ou entités de la Société, y-compris les règles des départements comptables et financiers, les règles du département juridique, les règles du département achats, les règles relatives aux systèmes de gestion de l'information, et les règles des départements communication et ressources humaines.

Les règles précitées sont accessibles par chaque employé via l'Intranet de la Société.

3. Environnement de contrôle et acteurs privilégiés du contrôle interne

3.1 Le Conseil d'administration de la Société et ses comités

Conseil d'administration

En 2005 le Conseil d'administration de Gemplus International S.A. a continué à se concentrer sur le renforcement de son rôle en matière de responsabilité et de surveillance.

Le Conseil d'administration de la Société comporte quatre comités : un Comité d'audit, un Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, un Comité des rémunérations, et un Comité fusions-acquisitions et stratégie.

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations ainsi que le Comité fusions-acquisitions et stratégie ont été créés par décision du Conseil d'administration en date du 26 juillet 2005.

Comité d'audit

En 2005, les membres du Comité d'audit étaient M. John Ormerod (Président), M. Werner Koepf, M. Johannes Fritz et M. Bill Price qui a démissionné de son mandat de membre du Comité d'audit le 13 avril 2005, et que le Comité a décidé de ne pas remplacer.

Les activités du Comité d'audit sont régies par une charte spécifique. Le Comité d'audit a notamment pour attribution l'examen des états financiers de la Société, de l'évolution des litiges significatifs, ainsi que des conflits d'intérêts potentiels avec les administrateurs ou d'autres parties liées, et toute activité requise par les lois applicables. En 2005, le Comité a revu, notamment, les états financiers consolidés de l'exercice 2004, les rapports trimestriels 2005, les jugements effectués en comptabilité au cours de chaque trimestre, les observations principales des auditeurs indépendants, les transactions avec des parties liées qui lui ont été présentées, ainsi que les rapports sur la mise en œuvre du projet relatif à la loi Sarbanes-Oxley. Les principaux engagements hors-bilan, et en particulier les garanties et opérations de change, sont revus régulièrement par le Comité d'audit et le Directeur Financier de la Société.

Le Comité d'audit a tout pouvoir en ce qui concerne l'émission de recommandations relativement aux auditeurs indépendants de la Société, leur rémunération, leur choix et le contrôle de leur travail. En droit luxembourgeois, les auditeurs indépendants sont élus par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ; par conséquent, les actionnaires nomment les réviseurs après recommandation faite par le Comité d'audit au Conseil d'administration. Le Comité d'audit n'a pas encore mis en place de procédure spécifique d'approbation préalable pour les services autres que les services d'audit autorisés et qui seraient proposés par les auditeurs indépendants de la Société ; néanmoins chaque mission pour ces services doit être préalablement approuvée par le Comité d'audit (à l'exception des délégations au Président du Comité d'audit visant à donner à ce dernier le pouvoir d'autoriser de façon préalable l'ensemble des services liés ou non-liés à l'audit devant être fournis par les auditeurs indépendants dès lors que l'emploi de ces services est ratifié à la réunion suivante du Comité d'audit).

Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Depuis sa création le 26 juillet 2005, les membres du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations sont M. Dominique Vignon (Président), M. David Bonderman, M. Johannes Fritz et M. Kurt Hellström.

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni une fois en 2005. Tous les membres du Comité étaient présents (en personne ou par téléphone).

Les activités du Comité sont régies par une charte spécifique. Ce Comité formule, recommande au Conseil d'administration et vérifie la mise en place au sein de la Société de la structure du gouvernement d'entreprise ; il surveille et revoit tous les problèmes concernant d'éventuels conflits d'intérêt ; revoit au minimum une fois par an les règles du gouvernement d'entreprise qui s'appliquent dans la Société et recommande au Conseil d'administration d'éventuelles modifications ; revoit et rapporte sur toutes les nouvelles situations relatives au gouvernement d'entreprise qui sont nécessaires, appropriées ou portées à son attention par le président du Conseil d'administration ou le Conseil d'administration ; recherche, sélectionne, évalue et recommande au Conseil d'administration des candidats qui sont qualifiés pour servir en qualité de membre du Conseil d'administration, ou président du Conseil d'administration, ou Directeur Général de la Société ; recommande les travaux des comités du Conseil d'administration, ainsi que la position de président de chaque comité, ce qui comprend le cas échéant l'évaluation de l'indépendance de chaque membre du Conseil d'administration ; périodiquement revoit avec le Conseil d'administration les procédures d'évaluation des activités du Conseil d'administration dans le but d'identifier d'éventuels problèmes relatif à l'efficacité du fonctionnement du Conseil d'administration, ses comités, ainsi que d'évaluer l'effectivité des

membres du Conseil d'administration ; évalue et recommande au Conseil d'administration les candidats éventuels au poste de Directeur Général ; et recommande au Conseil d'administration la rémunération initiale du Directeur Général.

En 2005, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a revu la composition du Conseil d'administration et a conclu qu'aucun changement ne serait nécessaire dans le futur immédiat. Le Comité a également discuté de plusieurs hypothèses relatives aux plans de succession des membres du comité exécutif et en a reporté au Conseil d'administration.

Comité des rémunérations

Début 2005, le Comité des rémunérations était composé de M. Dominique Vignon (Président), M. Geoffrey Fink et M. Werner Koepf. Le 26 juillet 2005 M. Kurt Hellström a été nommé membre de ce Comité. Le 21 octobre 2005 M. Geoffrey Fink a remplacé M. Dominique Vignon comme président du Comité des rémunérations. Le Comité des rémunérations s'est réuni à quatre reprises en 2005 et a pris unanimement trois décisions par écrit. A deux de ces réunions tous les membres du Comité étaient présents (en personne ou au téléphone). A deux de ces réunions trois membres sur les quatre étaient présents. Les activités du Comité des rémunérations sont régies par une charte spécifique. Ce Comité approuve, notamment, la rémunération du Directeur Général et émet des recommandations concernant la rémunération de nos cadres supérieurs et administrateurs. Le Comité des rémunérations suit les règles suivantes : la partie variable de la rémunération des dirigeants peut aller de 50 % à 100 % du salaire selon les fonctions, et en général 50% de cette prime est versée en fonction du résultat opérationnel du groupe et les 50 % restant dépendent de l'atteinte d'objectifs individuels par le dirigeant.

En 2005, le Comité de gestion des options de souscription d'actions, agissant en tant que sous-comité du Comité des rémunérations, était composé de M. Alex Mandl, M. Philippe Duranton, M. Frans Spaargaren et M. Stephen Juge. Les activités de ce Comité sont régies par une charte spécifique. Le Comité de gestion des options de souscription d'actions a essentiellement pour rôle de conseiller le Comité des rémunérations concernant les émissions d'options de souscription d'actions et les questions s'y rapportant, et d'accorder des options de souscription d'actions aux employés qui ne sont pas membres du comité exécutif. Les options de souscription d'actions sont généralement accordées aux dirigeants et à certains autres employés lorsqu'ils sont engagés, et les potentiels attributions supplémentaires sont soumises à une révision périodique en fonction des critères de performance collective et individuelle.

Comité de fusions-acquisitions et de stratégie

Le 26 juillet 2005, le Comité de stratégie, qui était composé de M. Dominique Vignon (Président), Dr. Peter Kraljic, M. Daniel Le Gal, M. Alex Mandl et M. William S. Price III, a été remplacé par le Comité de fusions-acquisitions et de stratégie. Le Comité de fusions-acquisitions et de stratégie s'est réuni six fois en 2005, tous les membres étant présents. Le rôle du Comité de fusions-acquisitions et de stratégie est de conseiller le Conseil d'administration concernant la stratégie de la Société sur le long terme ainsi que sur les fusions-acquisitions pour lesquelles le Comité (en conformité avec les décisions du Conseil d'administration) a le pouvoir d'approuver toutes transactions jusqu'à 30 millions d'euros et de déléguer au Directeur Général le pouvoir d'approuver toutes transactions jusqu'à 10 millions d'euros.

3.2 Les comités attachés à la direction de la Société

Le fonctionnement et le rôle de chacun de ces comités sont décrits dans le « *Gemplus Management Manual* ». A compter du 1^{er} janvier 2006, l'organisation de Gemplus a été modifiée : les régions sont devenues des entités de reporting à part entière, avec trois régions séparées – Amérique, Asie et Europe Moyen-Orient Afrique (EMEA) – et les business units ont été regroupées dans le Centre Développement de Produit et Marketing dirigé par un CTO (« *Chief Technology Officer* »). L'ensemble des fonctions support (Ressources Humaines, Juridique, Finance, Stratégie et Communications) n'ont pas subi de modification. Cette nouvelle organisation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 après une période de transition au cours du dernier trimestre 2005.

Comité de Direction

En 2005, le Comité de Direction Général ou « *General Management Committee* » (« GemCom ») était composé du Directeur Général et des responsables respectifs des business units (Télécommunications, Services Financiers, Identité et Sécurité) et des responsables des départements Développement (qui inclut la recherche et le développement), Opérations, Finance, Ressources Humaines et Juridique et les Présidents en charge de l'Asie et de l'Amérique du Nord.

Ce Comité, entre autre, (i) partage la responsabilité de la stratégie et des opérations de la Société, (ii) revoit et valide les prévisions financières pour les trimestres à venir, le budget annuel et les objectifs, ainsi que la stratégie et le plan triennal, (iii) débat et prend collectivement les décisions clés de la direction, et (iv) prépare les rapports relatifs aux activités de la Société et destinés au Conseil d'administration de Gemplus International S.A. Il se réunit de manière hebdomadaire (par téléphone ou physiquement), se réunit pendant une journée entière chaque mois pour revoir les prévisions financières et une fois par trimestre pour la revue de la stratégie. Deux fois par an le Directeur Général, le Directeur Financier ainsi que les responsables de chaque Business Unit et des Opérations ainsi que le responsable de la stratégie font une revue de chaque région (Amérique du Nord, Asie, EMEA et Amérique Latine).

« Gemplus Management Forum »

Ce forum réunit les personnes reportant directement à chacun des membres du GemCom, tout cadre désigné par les membres du GemCom ou par le Directeur Général. Son rôle est d'être tenu informé de la stratégie, des priorités et des objectifs de la Société, de travailler sur des sujets particuliers, de proposer un plan d'action pour la Société et de partager et capitaliser l'expérience au niveau de la Société. Ce forum travaille à mettre en œuvre la consistance et l'alignement de la direction de la Société en « cascading » les priorités et objectifs au sein de notre organisation. Ce comité se réunit deux fois par an : une fois au début du mois de janvier et une fois début septembre.

3.3 Fonctions spécifiques

Fonctions audit opérationnel et audit interne

Depuis 2003, la Société avait travaillé à l'établissement d'une fonction audit opérationnel qui a pour but d'améliorer la performance de la Société en permettant à la direction de mieux appréhender et gérer les risques liés à son activité. Cette fonction audit opérationnel a mis en place un processus d'amélioration continue par l'identification des risques, la conduite d'audits opérationnels sur des risques potentiels identifiés et le suivi des actions y-relatives. Un programme annuel d'audit opérationnel est défini en fonction des principaux risques potentiels identifiés ainsi que d'autres sujets pouvant apparaître au cours de l'année.

En raison de la mise en place du projet relatif à la loi Sarbanes-Oxley, il a été décidé de créer une fonction audit interne qui regroupe la fonction audit opérationnel. Cette fonction audit interne est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2006.

Qualité et Environnement

La Société met en place des processus standardisés au niveau mondial afin d'améliorer ses performances au travers de programmes d'amélioration continue, des revues périodiques et des méthodologies correctives ou préventives. Ces mesures contribuent au succès de notre « *Quality Management System* », certifié sur la base de divers standards applicables tels que ISO 9001 v 2000, CQM et CMMi.

Les procédures et règles de sécurité de la Société sont revues périodiquement afin de maintenir un niveau de sécurité optimal. Tous les sites de la Société sont conformes aux règles de sécurité applicables aussi bien pour l'accès physique que logique, et sont certifiés par les principaux organes réglementaires tels que Visa et GSM Association.

Les programmes de certification tels que ISO 14001 ou OHSAS 18001 fournissent un contrôle des questions liées à l'environnement, la santé et la sécurité. En 2005, 90% de nos usines étaient certifiées ISO 14001. L'usine de Singapour est certifiée OHSAS 18001 et l'usine située aux Etats-Unis est certifiée par un programme de sécurité de Pennsylvanie, le « *Pennsylvania Safety Awards Scheme* ». Des systèmes de santé et sécurité sont déployés dans d'autres usines et sont basés notamment sur la conformité avec les exigences légales, la prévention d'accidents au travers de l'analyse de la sécurité au travail, et la mise en place de comités de santé et sécurité comprenant entre autres des cadres et des représentants du personnel.

La Société a mis en place des projets et procédures spécifiques afin d'anticiper la Directive sur la réduction de substances dangereuses afin de permettre la conformité de ses cartes à puces et de ses produits lecteurs, ce qui permet à la Société d'être à même de fournir des produits conformes aux normes RoHS. En effet, selon des études externes, nos cartes à puces respectent les limites applicables et concernant nos lecteurs, et un programme de migration a commencé en 2004 ; il permettra une mise en conformité avant le 1^{er} juillet 2006.

Achats

Le département achats de la Société a élaboré des règles contenant les instructions qui forment le guide applicable au personnel qui participe au processus d'achat de biens et services par la Société. Les règles d'achat de la Société s'appliquent à certains biens et services qu'ils soient achetés, loués ou qu'ils fassent l'objet de sous-traitance. Les principales étapes de l'achat sont l'approvisionnement, le processus de sélection du fournisseur, la gestion du contrat fournisseur et la gestion de la relation avec le fournisseur, tel que cela est amplement décrit dans le « *Purchasing Business Management Manual* » de la Société. Les procédures de contrôle interne de la Société ont été renforcées par la mise en place d'un processus « *Purchase to Pay* » permettant de mieux contrôler et gérer les dépenses de la Société.

Département communication et communication financière de la Société (communication interne et communication externe)

La direction de la communication de la Société a mis en place des règles à suivre pour la diffusion d'informations importantes au sujet de la Société. Ces règles précisent que la diffusion à des tiers d'information financière majeure ne peut être effectuée que par les personnes suivantes : le Directeur Général, le Directeur Financier et le Directeur des Relations avec les Investisseurs. Ces règles contiennent également le procédé à appliquer obligatoirement pour l'établissement de tout communiqué de presse (et qui requiert entre autre l'approbation expresse du Directeur Financier, du Directeur Juridique et de chaque responsable de secteur d'activité ou de région).

De plus la Société doit veiller à ce que l'information financière concernant la Société et sa stratégie soit diffusée dans le strict respect des règles de droit boursier luxembourgeois, français et américain en vue d'une diffusion sincère et complète des informations aux différents marchés. La Société a notamment créé un département de communication financière et relations investisseurs, qui reporte à la direction financière et travaille en étroite collaboration avec la direction de la communication.

Le département juridique et la cellule assurance/risk management

Le département juridique de la Société communique régulièrement à la direction générale et au Comité d'audit l'état des principaux litiges concernant la Société et les risques encourus, et fournit assistance et Conseil quant à l'état de conformité des opérations de la Société avec les lois et règlements qui lui sont applicables. Le département juridique gère également les risques au travers de la préparation et de la négociation de la documentation juridique. De plus, en son sein a été créée une cellule de risk management qui analyse l'ensemble des risques afin d'être à même de déterminer les assurances devant être contractées et qui sont nécessaires à une bonne couverture des risques de la Société.

3.4 Analyse des risques

Le suivi permanent des procédures de contrôle s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la Société et comprend des contrôles réguliers effectués par les membres de la direction de la Société.

La Société revoit périodiquement ses procédures de contrôle interne relatives au reporting financier et à la communication financière en vue de l'enregistrement de certains documents avec les autorités de marché. En rapport avec les dépôts annuels de documents auprès des autorités de marché, cette revue implique des membres des directions financière et juridique qu'ils se réunissent à plusieurs reprises, procédant ainsi à l'analyse des procédures de contrôle interne de la Société concernant le reporting financier et questions y-relatives, et développant le cadre nécessaire à l'examen spécifique de ces règles de contrôle interne par le Directeur Général et le Directeur Financier, y compris l'identification de toute question spécifique relative aux procédures de contrôle interne, en particulier celles qui peuvent potentiellement créer un risque relativement au reporting financier.

3.5 Les activités de contrôle

Les activités de contrôle peuvent se définir comme l'application des normes et procédures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations définies par le GemCom.

Les activités de contrôle comprennent les règles, procédures et pratiques établies afin de permettre de (i) s'assurer de la véracité et de la fiabilité dans la comptabilisation et l'utilisation des données, (ii) s'assurer de l'application de l'ensemble des règles de la Société et des lois applicables, (iii) protéger ses ressources contre le gaspillage, la fraude et l'inefficacité, et (iv) évaluer le niveau de conformité de toutes les unités organisationnelles de la Société.

L'ensemble des cadres dirigeants de la Société applique les directives de la direction générale et des analyses des performances par rapport aux objectifs fixés sont régulièrement faites à tous les niveaux de management. De plus, un suivi des performances de chaque unité opérationnelle, des contacts informels permanents avec les responsables de ces dernières dans le cadre de revues de performances (budgets, résultats), la participation lorsque cela s'avère nécessaire aux réunions du GemCom, permettent à la Société de contrôler ses opérations.

3.6 La détection de la fraude

La Société continue de mettre en œuvre son processus de contrôle interne visant à renforcer la transparence au sein de la Société en permettant à tout salarié de signaler de façon confidentielle toute information, qui, selon un salarié, est susceptible d'être une menace pour les activités de la Société. Tout signalement est ensuite analysé par le Comité d'audit, le Directeur juridique ou un autre membre de la direction de la Société.

4. La Gestion financière

L'organisation de la fonction financière repose sur une direction financière dirigée par un Directeur Financier et sur deux types de services qui lui sont rattachés : (i) les divisions fonctionnelles centralisées (« *Corporate Controllershship* », Trésorerie, Service Fiscal, Communication Financière, Projets Financiers Stratégiques et « *Finance Excellence Program* », et (ii) les divisions financières relatives aux unités opérationnelles (Télécommunication, Services Financiers, Identité et Sécurité, Développement et Opérations). Notons qu'au 1^{er} janvier 2006, suite à la réorganisation de la Société, les divisions financières relatives aux unités opérationnelles ont été modifiées et se divisent désormais en Amérique, Asie, EMEA, Produit et Marketing et Coordination des Opérations.

Le département finance de la Société inclut différentes sections, et comprend ainsi un personnel dont la tâche est de fournir un support à la Société dans son ensemble. Entre autre, le département finance (y-compris la division Trésorerie) analyse les principaux risques financiers de la Société, et notamment les taux d'intérêts et les risques de contrepartie liés au change et développe et met en place les stratégies nécessaires. Le département finance coordonne le processus d'élaboration du budget et des prévisions et détermine les paramètres financiers et les estimations prévisionnelles sous-jacentes les plus importants. Le département finance fait en sorte de fournir des données comptables et financières fiables, notamment en déterminant la nature, la portée, le format et la fréquence du reporting financier concernant la gestion de la Société et de toutes ses divisions. De plus, le département finance fixe les principes de reporting financier pour la Société et l'ensemble de ses départements, y-compris les principes et procédures comptables, les indicateurs de performance et les processus de consolidation. De plus, la division fiscale du département finance développe et coordonne certaines stratégies nécessaires à la limitation des risques et à l'optimisation du traitement des impôts directs et indirects.

4.1. Procédures de consolidation

La Société dispose de règles relatives à la consolidation et la validation de ses données financières consolidées. Les données sont centralisées par un logiciel spécifique de consolidation. Les contrôleurs de business unit, les contrôleurs de région, le Corporate controller et le responsable de la consolidation partagent les entrées et définissent les personnes en charge des points en suspend qui doivent être réglés avant la fin de chaque trimestre. Ensuite tous les résultats financiers soumis par les Régions sont passés en revue et validés par les analystes corporate et les contrôleurs de Business Unit. Des analyses des données consolidées sont effectuées et approuvées par le responsable de la consolidation avant l'enregistrement. À chaque clôture, les contrôleurs de Business Unit, les contrôleurs de régions et les analystes corporate analysent les résultats finaux. Le Corporate controller passe également en revue les résultats finaux avant présentation au Directeur Financier, et communication ultérieure au Conseil d'administration et Comité d'audit.

En sus de ce processus de clôture, (i) certaines entités entièrement consolidées (aussi selon la méthode « *equity investment* » dès 2005) sont passées en revue au moins une fois par an localement par les responsables de la Corporate Finance (revue de bilan ; voir paragraphe 4.5 ci-après) et (ii) des réunions du « *Accounting Steering Committee* » (ASC) sont programmées régulièrement pour établir et communiquer les nouvelles pratiques comptables.

4.2 Reporting financier

Chaque mois le Directeur Financier et les membres du GemCom reçoivent un état du compte de résultat, du bilan et de la trésorerie de la Société. Ils reçoivent en outre des états financiers prévisionnels sur une base trimestrielle.

4.3 Reporting trésorerie

Chaque mois est transmis au Directeur Général, au Directeur Financier et au Corporate controller de la Société, un rapport qui détaille les informations clés liées à la trésorerie.

Chaque trimestre, le Comité d'audit reçoit une synthèse du rapport mensuel précité incluant un résumé des principales informations liées à la trésorerie ainsi que l'état détaillé des risques de contrepartie crédit liés aux placements de trésorerie et aux couvertures de change. Par ailleurs, sont transmis mensuellement au Directeur Financier et au Corporate controller des rapports détaillant les risques de contrepartie liés à nos clients, les impacts avérés et potentiels sur le compte de résultat et le besoin en fonds de roulement de la Société. Les détails du besoin en fonds de roulement de la Société sont fournis chaque mois aux membres du GemCom. Enfin, la politique de couverture des risques de change est revue annuellement par le Comité d'audit.

4.4 Systèmes de comptabilisation, d'information et de communication

Les systèmes de comptabilisation, d'information et de communication identifient, reproduisent et échangent les données et l'information sous un format et dans des délais qui sont destinés à permettre au personnel de la Société de mener à bien leurs missions.

Les méthodes appliquées en comptabilité incluent des méthodes qui sont destinées à permettre l'identification, l'enregistrement, la consolidation, l'analyse, la classification, et le reporting des opérations de la Société. De plus, la Société est dotée de systèmes de communication destinés à permettre la transmission de l'information au sein de la Société et vers l'extérieur (les régulateurs de marché, les actionnaires, les clients).

En ce qui concerne les systèmes informatiques, la Société a mis en œuvre des technologies permettant la création et la tenue de registres exacts relatant ses transactions et opérations et ventes de ses biens. Ces systèmes permettent aussi la préparation des états financiers et permettent également de donner une certaine assurance concernant la prévention de toute fraude ou la détection d'une fraude à temps. Ces systèmes incluent des logiciels, qui couvrent les fonctions relatives à la production, la finance, et la logistique, et sont installés dans tous les sites importants de la Société. La Société a également mis en place des systèmes de traitement de l'information spécifiques relatifs à ses activités de production, qui aident son personnel à analyser et partager l'information dans différents sites éloignés les uns des autres et de créer, prévoir et partager des rapports. La Société dispose de multiples autres systèmes informatiques de traitement des données. La Société dispose également d'un logiciel spécifique servant à la consolidation financière et comptable.

4.5 Les systèmes de contrôle relatifs aux données comptables et financières

La direction générale la Société revoit régulièrement la qualité de ses informations financières et de son reporting. Ces procédures incluent :

Revue du bilan (revues régulières du bilan de chaque filiale)

Tout au long de l'année, les membres de la division « Corporate Finance » se déplacent dans certaines entités entièrement consolidées (ce qui comprend les entités considérées selon la méthode « equity investment » dès 2005) de la Société, et procèdent à l'analyse des états

financiers préparés en vue de la consolidation. Ces revues incluent : (i) l'évaluation du respect aux principes comptables de la Société et des principes comptables généralement acceptés (y compris l'image fidèle des états financiers), (ii) la transmission à la direction des informations relatives à la position financière des entités qui ont été analysées, (iii) l'établissement de plan d'action visant, si nécessaire, à corriger les déficiences, et (iv) la mise en place d'un système de traçabilité permettant de s'assurer que chaque action corrective, lorsqu'elle s'avère nécessaire, est menée à bien.

Engagements hors-bilan

La Société s'est posé comme règle de systématiquement chercher à inclure tous les passifs et engagements des business units, des régions ou entités, selon le cas, dans ses états financiers. Enfin la Société ne met pas en place de montages déconsolidants dans le but de leur transférer des actifs, passifs ou engagements hors bilan.

Présentation des dépenses par fonctions dans le compte de résultat

La Société s'assure que les coûts liés aux ventes, les frais liés à la recherche et développement, les frais de marketing et les frais généraux et administratifs sont présentés de manière distincte. C'est là l'un des objectifs du « *Management Reporting Steering Committee* » (Comité d'orientation du reporting interne) où l'ensemble des fonctions du département finance est représenté, et qui a pour responsabilité de développer, mettre à jour et mettre en œuvre les règles applicables à notre reporting interne et notre présentation du compte de résultat.

Dépréciation des actifs à long terme

La division Corporate Finance, ainsi que les financiers attachés à chaque unité opérationnelle, examinent, à la date de clôture, les événements ou modifications de circonstances susceptibles d'avoir conduit à une dépréciation des actifs à long terme, comprenant, notamment, les immobilisations corporelles, les licences et les frais de développement différés. Les provisions pour dépréciation sont constatées selon les règles appliquées par la Société.

Règles d'approbation des dépenses d'investissement industriel

La Société dispose de procédures et règles particulières pour l'approbation des dépenses d'investissement industriel. Au-delà d'un certain montant, l'approbation du Conseil d'administration de Gemplus International S.A. est obligatoire. Une présentation a lieu au cours de la revue concernant ces questions avec le Conseil d'administration. Cette présentation inclut une description de toutes les informations nécessaires, y-compris les motivations de l'investissement, le planning du projet d'investissement, le risque qui y est attaché, l'opportunité et les conséquences, un business plan et une analyse.

5. Auto-évaluation et contrôle

L'auto-évaluation et le contrôle fournissent un aperçu de la performance des systèmes de contrôle de la Société. Il est fondamental pour toute direction de surveiller ses systèmes de contrôle de manière à être à même de déterminer si les opérations de leur société sont menées comme elles le doivent et s'ils s'adaptent aux changements lorsque cela est nécessaire. Cet aspect est contrôlé au sein de la Société au travers du processus d'évaluation conduit par le département des ressources humaines et au cours duquel la qualité et les objectifs du management sont évalués. En effet, en application des règles déterminées par le département des ressources humaines, chaque employé de la Société doit être évalué sur une base annuelle. L'envoi des formulaires d'évaluation par chaque manager est une condition d'octroi des éventuelles augmentations.

6. Certification dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley

Dans le cadre du rapport annuel américain (Form 20-F) qui est déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* et conformément aux nouvelles dispositions introduites par le « Sarbanes-Oxley Act of 2002 » dans la législation américaine, le Directeur Général et le Directeur Financier de la Société ont évalué, au 30 juin 2005, l'efficacité des contrôles et procédures relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (« *disclosure controls and procedures* »).

Dans le cadre des dispositions introduites par la section 404 du Sarbanes-Oxley Act, la Société est en cours d'accomplissement d'une évaluation de ses procédures de contrôle interne liées à l'information financière. Par conséquent, la Société a déployé un programme d'analyse spécifique (le « Projet SOX »). Le programme a débuté en octobre 2004. Le Directeur Général et le Directeur Financier de la Société sont les deux sponsors du Projet SOX et supervisent à cet effet un comité de coordination exécutif composé de trois cadres dirigeants de la Société et de trois autres cadres. Sur une base journalière, le programme est dirigé par une personne qui y est entièrement dédiée, et en plus des efforts demandés aux employés de la Société, les services d'une société de consulting ont été retenus pour fournir l'appui nécessaire à l'exécution du programme.

Alex Mandl
Directeur Général